

Information périodique relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

(période de référence : du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023)

Cette information s'applique aux produits de Fédérale Assurance dont les fonds sont gérés dans le Main Fund (branche 21 et branche 26) ainsi qu'aux fonds gérés via les fonds propres proposés par Fédérale Assurance au sein de la branche 23.

Introduction

Fédérale Assurance, lorsqu'elle prend des décisions d'investissement, tient compte, au niveau de l'entreprise, des principales incidences négatives que l'investissement qu'elle souhaite réaliser ou conserver peut avoir sur l'environnement, la société ou la bonne gouvernance (ESG), ainsi que du respect des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption et la fraude. Un rapport est établi annuellement à ce sujet et peut être consulté sur le site web de Fédérale Assurance¹. Ce rapport s'intitule « Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ».

L'abréviation couramment utilisée PAI signifie Principal Adverse Impact et fait référence à l'impact négatif potentiel qu'une décision d'investissement peut avoir dans l'un des domaines mentionnés ci-dessus.

Que suit Fédérale Assurance concrètement ?

Comme tous les assureurs, Fédérale Assurance est tenue de suivre **18 indicateurs (PAI)** issus de la réglementation européenne², ainsi que **2 indicateurs**³ supplémentaires qu'elle a pu choisir elle-même conformément à cette même réglementation.

Fédérale Assurance essaie de se distinguer en établissant l'ordre de priorité suivant pour le suivi des indicateurs concernés :

- **Priorité 1** : les indicateurs liés à une politique d'exclusion, en particulier :
 - les émissions de gaz à effet de serre provenant directement de la production de charbon ou de de la production d'énergie à partir de charbon ;
 - les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ;
 - l'exposition aux armes.
- **Priorité 2** : les indicateurs signalant que les objectifs de développement durable fixés par Fédérale Assurance ne sont pas respectés. Ces objectifs sont :
 - promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
 - établir des modes de consommation et de production durables ;
 - prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
- **Priorité 3** : les autres indicateurs, classés par ordre de priorité, de la note ESG la plus élevée à la plus basse attribuée à l'investissement.

¹ le site web www.federale.be > Protection du consommateur > « Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité »

² Le Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) et le Règlement Délégué qui inclut le RTS (Regulatory Technical Standards = normes techniques réglementaires).

³ Ces indicateurs choisis sont : 1) la part des déchets non recyclés (incluant les émissions d'eau, de déchets et de matériaux) dans les entreprises dans lesquelles des investissements sont réalisés ; 2) l'existence d'une politique de prévention des accidents du travail dans les entreprises dans lesquelles des investissements sont réalisés.

Quelques résultats relevés pour 2023

En 2023, Fédérale Assurance n'a pas été exposée à des entreprises présentant des signes d'implication dans des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques). De plus, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises causant des dommages environnementaux graves.

Et par ailleurs :

- la part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles était de 3,10 % en 2023, contre 2,77 % en 2022 ;
- la part des investissements dans des entreprises ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales s'élevait à 0,15 % en 2023, contre 0,31 % en 2022 ;
- la part des investissements dans des entreprises ayant des sites/installations situé(e)s dans ou à proximité de zones sensibles à la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises ont des effets négatifs sur ces zones, était de 2,21 % en 2023, contre 2,77 % en 2022 ;
- l'intensité de GES des entreprises dans lesquelles des investissements ont été réalisés était de 649,08 tonnes par million d'euros de chiffre d'affaires en 2023, contre 562,59 tonnes par million d'euros de chiffre d'affaires en 2022 ;
- la part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises dans lesquelles des investissements ont été réalisés, provenant de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à la consommation et à la production d'énergie renouvelable des entreprises dans lesquelles des investissements ont été réalisés, provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage de la totalité des sources d'énergie, était de 58,73 % en 2023, contre 57,94 % en 2022.
- L'intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique, exprimée en gigawattheures (GWh) par million d'euros de revenus, des entreprises dans lesquelles des investissements ont été réalisés, était de 2,6 GWh en 2023, contre 2,89 GWh en 2022 ;
- L'écart salarial non corrigé entre hommes et femmes dans les entreprises où des investissements ont été réalisés s'élevait à 12,80 % en 2023, contre 13,00 % en 2022 ;
- le ratio moyen entre le nombre de femmes et d'hommes au sein du conseil d'administration des entreprises dans lesquelles des investissements ont été réalisés, exprimé en pourcentage du nombre de membres de ce conseil, était de 40,92 % en 2023, contre 41,56 % en 2022 ;
- La part des investissements dans des entreprises ne disposant pas de politique de prévention était de 30,83 % en 2023, contre 33,59 % en 2022.

Des chiffres moins favorables en 2023 par rapport à 2022 n'indiquent pas nécessairement un recul. Pour le rapport précédent, les données disponibles l'année passée étaient souvent plus limitées.